DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre juin à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire.

Présents :
Monsieur Philippe PIGEAU, Madame Nadège CANTIER, Monsieur Christian LANDRE, Madame Gilda SARANDAO, Madame Marie-Thérèse MUNOZ, Monsieur Bernard MICHELOT, Madame Monique LATTARD, Madame Elfrida SERVILLE, Madame Anne GALLO, Madame Lucette ALAIN, Madame Jocelyne BERESINA, Madame Manuela ROMERO, Monsieur Mickaël CHEVALIER, Madame Josette DESVIGNES

Pouvoirs :
Monsieur Michel BONNEAU donne pouvoir à Monsieur Mickaël CHEVALIER, Madame Adeline CASTANO donne pouvoir à Madame Lucette ALAIN, Monsieur Roland FUCHET donne pouvoir à Madame Josette DESVIGNES

Absents :
Monsieur Abdelkrim MAY, Monsieur Ali TAIEB BOUHANI, Monsieur Sovanavy CHHIM, Monsieur Pierre MOURON, Madame Maria Silvia MONTEIRO, Monsieur Rabah DJEDDOU

Madame Manuela ROMERO est désignée secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 17

Affaires Générales

D2025_43 DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE À L'EXTENSION D'UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT DE DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE TORCY ET UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHER PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ SUEZ RV CENTRE EST

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que par demande déposée le 29 juillet 2024, la société SUEZ RV CENTRE EST a sollicité auprès du Préfet de Saône-et-Loire, une autorisation environnementale relative à l'extension d'une installation de traitement de déchets sur le territoire de la commune de Torcy et une demande d'autorisation de défrichement.

Ce projet est soumis à enquête publique concernant les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source sur la commune d'installation du site. L'enquête s'est déroulée du lundi 05 mai 2025 jusqu'au jeudi 22 mai 2025 inclus.

Le conseil municipal est invité à émettre son avis sur ce projet.

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L123,9, L512-1 et L512-2 et suivants relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
Vu l'ordonnance N°2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale, notamment son article 15 ;
Vu l'arrêté préfectoral N°DCL-BRENV-2025-104-2 en date du 14 avril 2025 prescrivant l'enquête publique du 05 au 22 mai 2025 inclus ;
Considérant que le Conseil Municipal est appelé à donner un avis sur cette demande dès l'ouverture de l'enquête publique, au plus tard dans un délais de 15 jours suivant la clôture de l'enquête ;
Considérant que malgré le dépassement du délais imparti, du fait des contraintes calendaires, le Conseil Municipal souhaite donner son avis sur ce projet :
Entendu le rapport de Monsieur le Maire et sur sa proposition

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : **DE DONNER UN AVIS FAVORABLE** concernant le projet précité.

Article 2 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil municipal adopte, à la majorité.

Détail des votes :
15 Pour
2 Abstention
Monsieur Roland FUCHET, Madame Josette DESVIGNES

Le Maire,
Philippe PIGEAU

Manuela ROMERO,
Secrétaire de séance





Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le .....25 JUIN 2025.....
et publié, affiché ou
notifié le .....25 JUIN 2025.....
Le Maire,

